

# Registre des Délibérations

## Procès-verbal n° 2015/02

Nombre de conseillers - en exercice : 33 - présents : 26 - ayant pris part au vote : 32 - procurations : 6
--

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

L'an deux mille quinze et le 25 février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 19 février 2015, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRE, Maire.

**Etaient présents** : M.MARC PERE, M.YVAN NAVARRO, M.JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M.DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIERE, MME BRIGITTE COLOMIE, M.DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, MME FLORENCE TOULZE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M.JOËL FEULLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, M.GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTELAN.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration**: Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M.YVAN NAVARRO), MME KATY COLDER (Pouvoir donné à JEAN-MARIE VITRAC), M.PATRICE ETAVE (Pouvoir donné à MARC PERE), M.ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. XAVIER MANGOGNA), MME CHRISTINE GENNARO-SAINT (pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), MME ISABELLE SEROR (pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN).

☎ 05.62.89.22.89

Séance du  
25 février 2015

**Etait absente excusée** : MME MICHELE CHAVE

M.PHILIPPE BAUMLIN a été élu secrétaire

### Ordre du Jour

#### Désignation d'un secrétaire de séance

#### 1- Informations du Maire

#### 2- Adoption du Procès Verbal 2015-01 du 28 janvier 2015

#### 3 – Finances Communales

3.1. Débat d'Orientation Budgétaire

3.2. Avance sur subventions aux associations – Plaisir de Lire, La Ludothèque, L'Ecole d'Enseignement Artistique, L'Envol – Crèche « Les Lutins du Manoir » et Crèche « Les Moussaillons » -

3.3. Subvention d'investissement en faveur de l'Envol – Les Lutins du Manoir -

#### **4 – Ressources Humaines**

4.1. Revalorisation de la prime d'assiduité du personnel

4.2. Versement d'indemnités complémentaires au personnel communal titulaire et non titulaire dans le cadre des élections départementales des 22 et 29 mars 2015

4.3. Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne (S.D.I.S) – Convention cadre relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail.

#### **5 – Toulouse Métropole**

5.1. Toulouse Métropole – Adhésion à un groupement de commande de télécommunications avec la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole, le C.C.A.S de Toulouse, le Centre Toulousain des Maisons de Retraites (C.T.M.R), des communes membres de Toulouse Métropole et certains de leurs C.C.A.S

5.2. Toulouse Métropole - Avenant à la convention transitoire relative à l'aire d'accueil des gens de voyage en vue de l'organisation du fonctionnement des compétences entre Toulouse Métropole et la commune.

5.3. Toulouse Métropole - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2013

#### **6- Arrêtés du Maire**

#### **7- Questions diverses**

##### **1 – Information du Maire**

Monsieur Le Maire :

*Je voulais faire une remarque sur la formation des élus. Si la formation des élus est un droit, je veux dire que récemment, nous n'avons pas donné suite à une demande de formation qui nous est arrivée le 12 février au soir, pour une formation qui se déroulait le 13 février.*

Nadine MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union :

*J'ai eu l'information que vous n'étiez pas là pour donner l'accord ou le désaccord et j'ai eu l'information le lundi de la Métropole, le cabinet m'a envoyé l'inscription le 12 au matin.*

Monsieur Le Maire :

*Ce ne sont pas des délais compatibles. Le budget de formation de 5 000 € est largement consommé par l'opposition. Nous, nous avons demandé aux élus de la majorité, d'accéder aux formations gratuites de l'A.T.D. Les formations payantes rognent le budget de la commune, et le budget est serré. Nous allons le voir tout à l'heure avec la présentation du débat d'orientation budgétaire.*

##### **2 – Adoption du Procès-Verbal n° 2015/01 du Conseil Municipal du 28 janvier 2015**

Monsieur Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2015/001, rédigé suite à la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2015.

##### **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,



Décide :

## **Article 1**

A l'unanimité, d'adopter le Procès-Verbal 2015/01 du 28 janvier 2015.

### **3 – Finances Communales**

#### **3.1 Débat d'Orientation Budgétaire**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (*article L.2312 – L.3312-1 – L.4311-1 et L.5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales*) et qu'une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget (*T.A. Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay-le-Fleury*).

A ce titre, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir débattre des orientations budgétaires 2015 à partir des axes présentés qui serviront de base à la construction du projet de budget 2015.

#### Monsieur Le Maire :

*C'est un moment important de la commune, c'est un moment qui précède par la loi l'adoption du budget primitif qui sera soumis au vote le 25 mars prochain. Nous allons présenter les grandes lignes des années en cours mais aussi une prospective des prochaines années. La présentation donne lieu à des débats autour de ces grandes lignes. Je cède la parole à David Rofé, adjoint aux finances qui va vous faire une présentation complète.*

#### David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines :

*C'est un moment important. C'est la première étape du cycle budgétaire de la commune pour 2015, elle précède le vote du budget primitif du 25 mars.*

*Reprenons l'historique, la première étape était le 20 novembre 2014 : présentation publique de l'audit financier, la deuxième étape a eu lieu le 23 février en présence de Mme Maurin et M. Dahan, c'était la commission municipale des finances, qui a permis de développer la présentation. L'opposition a posé toutes les questions qu'elle souhaitait pour la bonne compréhension de ce débat. La troisième étape est ce soir avec le débat d'orientation budgétaire et le 25 mars, la présentation du budget primitif 2015.*

*Il y a eu 4 commissions des finances depuis le début du mandat, c'est une marque de respect et de transparence vis-à-vis de l'opposition. Suite au débat de ce soir le budget primitif sera construit. Il sera voté le 25 mars.*

*Je remercie la direction générale et le service financier qui se sont impliqués dans son élaboration. Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire. Il doit faire l'objet d'une délibération à la fin de la présentation. Le débat d'orientation budgétaire n'a pas de forme pré-définie par la loi, c'est la présentation des orientations budgétaires de la commune.*

*C'est une présentation en cinq points : le premier point est le contexte économique et financier national commun à toutes les communes françaises, le deuxième les principaux enseignements de l'année 2014 pour notre commune, en troisième je ferai un bref retour sur l'audit qui vous a été présenté en novembre et enfin les deux dernières parties les plus importantes sont la section de fonctionnement et la section d'investissement pour l'année 2015.*

*Le contexte économique et financier national commun : les éléments sont tirés de la loi de finance 2015, donc des éléments communs à toutes les communes françaises : croissance du PIB de 1% (contre 0,4% en 2014), inflation prévisionnelle de 0,9% (contre 0,5% en 2014) est celle des ménages, pour la commune c'est différent, le « panier moyen du Maire » est différent du panier des ménages, l'inflation est 2 à 3 fois supérieure pour les collectivités locales.*

*La baisse des dotations se répartie à 12% pour la Région, à 30% pour le Département, à 17% pour l'intercommunalité et à 41% pour les communes. Il y a une baisse des subventions*



départementales et une baisse de l'épargne brute (différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement) des communes depuis 3 ans (-9% en 2014 et -7,7% en 2013). Une baisse des investissements : les communes restent les premiers investisseurs publics.

Comme nous avons eu une commission des finances assez riche, nous avons détaillé beaucoup de points, je souhaite dérouler l'ensemble de la présentation et on pourra échanger à la fin. Les principaux enseignements de l'année 2014 pour notre commune, je ne rentre pas dans les détails ce soir, nous les verrons lors du vote du compte administratif.

Nous avons une section de fonctionnement en léger excédent avec des charges générales (frais de fonctionnement) stables. Nous remarquons que les charges générales avaient augmentées de 270 000€, sur les 2 dernières années. Nous avons réussi à les stabiliser. Nous avons des charges de personnel en légère progression, nous en avons parlé dans plusieurs conseils municipaux. Nous avons eu la fin de l'ASU avec des recrutements, la restructuration de certains services, l'embauche du directeur des services techniques. Cela a été évoqué sur les conseils municipaux de 2014.

Les autres charges sont les subventions aux associations et la participation au syndicat d'électricité. On a vu la section de fonctionnement. La section d'investissement est en léger déficit (fin des autorisations de programme/crédits de paiements et entretien courant des bâtiments communaux). Pour rappel le déficit d'investissement en 2013 était de 3 800 000€.

En 2014 il est de quelques dizaines de milliers d'€ en moins. On a terminé le programme de l'ancienne municipalité. En conclusion, l'excédent global de fonctionnement est stable.

La prospective, on l'a déjà présentée en novembre lors de l'audit. A partir de 2011 il y a une baisse des recettes et une augmentation des dépenses, c'est le début de l'effet ciseaux. On peut aussi constater une baisse constante de l'autofinancement depuis 3 ans, de 500 000 € par an.

Monsieur Le Maire :

La différence entre les courbes, c'est l'excédent de fonctionnement. C'est ce qui permet d'alimenter la cagnotte. Les chutes brutales de 2008 et 2009 sont dues à la création de la communauté urbaine avec le transfert de compétences. La commune dégageait plus de 2 millions €.

La croissance mécanique des dépenses, avec la stagnation du nombre d'habitants, la baisse du nombre de domiciles habités. Nous avons de plus en plus de maisons à L'Union qui sont vides, donc la commune ne perçoit pas de taxe d'habitation.

La baisse continue des recettes et la croissance des dépenses de fonctionnement provoque l'effet ciseaux. L'enjeu du mandat est de faire en sorte que l'effet ciseaux ne se produise pas. Tout le travail des agents, de M. Rofé et des élus est de faire en sorte que ces courbes s'écartent et ne se croisent pas.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines :

Le choix présenté à l'issu de l'audit du 20 novembre était assez simple : soit la mise en place d'un plan d'économie, soit une augmentation d'impôts de 50%, l'audit prévoyait même 66%, ce qui ferait en moyenne tous les ans 9% d'augmentation d'impôts. Mais le choix était fait avant les élections. Pendant la campagne électorale nous avons pris l'engagement de ne pas augmenter les impôts. La mise en place d'un plan d'économie s'est donc imposée.

Avec la baisse de la dotation de l'Etat on a une prévision plus alarmiste qu'en novembre. La baisse de la dotation de l'Etat ira jusqu'à 870 000€ par an dès 2017, c'est par exemple le coût de fonctionnement de la Grande Halle et de la piscine ou quasiment le budget de subventions attribuées aux associations. Nous restons prudents car ce sont des prévisions, cela ferait près de 4 600 000€ de baisse sur le mandat.

Tout ceci est à prendre avec prudence, nous sommes certains pour 2015 d'avoir une baisse de la dotation. Et comme on se projette sur les 5 prochaines années on est obligé d'envisager des baisses de dotation.

L'équilibre de la section de fonctionnement pour 2015 : nous avons pour objectif, enfin c'est une nécessité, de contenir les charges courantes partout où cela est possible. Le premier poste de dépenses est les dépenses de personnel. Cela représente 55% du budget. Nous visons un budget comparable en 2014.



C'est un véritable effort de viser la stabilité pour le personnel, car les dépenses augmentent automatiquement avec la hausse des charges sociales, c'est un objectif très ambitieux. Il faut savoir qu'entre 2012 et 2013 la masse salariale a augmenté de 2%. Trois mesures principales sont envisagées : il y aura 18 départs à la retraite dans les 3 prochaines années, nous envisageons le non remplacement de certains départs. Les remplacements de courte durée : un agent municipal est remplacé quasi-immédiatement en cas de maladie de courte durée. Nous allons assouplir les règles de remplacements dans certains services, par exemple, l'entretien de certains bâtiments peut se passer d'une journée de ménage.

Les saisonniers coûtent environ 800 000 € / an. C'est une expérience pour les jeunes Unionais, mais nous sommes dans l'obligation de prendre des mesures.

Concernant les charges générales (frais de fonctionnement courant) : nous visons la stabilité. Elles sont de 3 000 000 € environ. Ce poste a augmenté entre 2011 et 2013 de 270 000 €. C'est un objectif ambitieux de viser un budget comparable aux années précédentes. Pour y arriver il faut passer des marchés publics, par exemple pour la téléphonie. Nous nous sommes rendus compte que nous payons 10 fois le prix du marché. Il y a des sources d'économie évidentes.

Autre poste de dépenses, le prélèvement SRU (Solidarité, Renouvellement Urbain à savoir le manque de logements sociaux) : grâce à l'ancienne municipalité, l'Etat a constaté la fin de la carence jusqu'en 2016. Le prélèvement passe de 550 950 € à 266 163 €. C'est un appel d'air mais les marges de manœuvre sont fragiles, en 2017 il peut y avoir de nouveau une majoration.

#### Monsieur Le Maire :

La fin de la carence fait passer le prélèvement de 550 000 € à 270 000 € pour l'année 2015. Cela est due au Préfet qui a constaté avec la construction « Grand Angle » imposé par la préfecture.

Le terrain a été acheté par le Préfet 1 200 000 € à la famille Cadène et a été revendu 600 000 € à Promologis.

L'Etat a fait un geste et a perdu 600 000 €. il a imposé 100% de logements sociaux sur les 65 à la commune. Suite à cela, l'Etat a constaté la fin de la carence, au lieu de doubler la taxe, il est revenu à la taxe simple.

L'Etat fait un constat au 31 décembre de l'année : il y a 5 200 logements à L'Union avec 200 logements sociaux. Mais il en faut 20% donc l'Etat calcule la taxe : 150 € x le nombre de logement sociaux manquants. Il fixe des plans triennaux avec la municipalité, si ce plan est respecté il n'y a pas doublement, s'il n'est pas respecté il y a doublement de la taxe. C'est ce qui s'est passé pour 2012 ; 2013 et 2014. Nous commençons une nouvelle période triennale sans carence.

Pendant 3 ans on paye 260 000 €, dans 3 ans l'Etat reviendra nous voir et pourra multiplier la taxe par 2 et 5 avec un plafond maximal. On peut arriver à 840 000 € de taxe.

#### David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines :

Autre poste de dépense important pour la commune, c'est près de 10% du budget : Il s'agit les subventions aux associations : les associations sont associées aux efforts budgétaires, la municipalité fait des efforts de maîtrise des dépenses. Nous sommes sur une véritable rupture par rapport à l'ancienne municipalité et l'ensemble des services et des partenaires de la mairie sont associés à ces efforts. Nous avons un objectif de baisse globale de 40%. Certaines associations sont plus impactées que d'autres : celles qui ont des ressources financières importantes, celles sans activités significatives dans la commune, si elles ont peu ou pas d'adhérents Unionais. Il n'y a pas de critères d'attribution automatique, c'est illusoire de fixer une grille automatique. Je tenais à souligner le sens de la responsabilité de certaines associations. Certaines ont proposé la baisse de subventions voire pas de subventions du tout.

Parlons des recettes : la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

La DGF était de 1 421 000 € en 2013, elle sera de 1 050 000 € en 2015, de 550 000 € en 2017 pour arriver à 495 000 € en 2020. Le coût des ALAE est de 700 000 € / an, la piscine et la Grande Halle c'est 800 000 € / an. L'Etat nous dit je vous retire 1 million € et nous on supprime des dépenses équivalentes. Bien sûr ce n'est pas notre choix de supprimer des services, mais il va falloir faire des efforts extrêmement importants.



Monsieur Le Maire :

La dotation globale de fonctionnement c'est l'argent que donne l'Etat aux collectivités territoriales en fonction des budgets de celles-ci. Chaque année la commune a 11 à 12 millions d'€ de budget annuel, 1 400 000€ venait de l'Etat. On voit donc un écroulement de cette dotation. La commune aura 1 million d'€ de moins en 2020.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines :

Les recettes proviennent du reversement de Toulouse Métropole (montants stables entre 2014 et 2015), il y aura un impact lors du transfert de la gestion du terrain des gens du voyage vers la Métropole.

Monsieur Le Maire :

Toulouse Métropole a défini un montant qui est versé à chacune des communes. Pour L'Union c'est 4 500 000 €. Cela varie en fonction de la taxe professionnelle qui existait avant, cela restera fixe jusqu'en 2020.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines :

Les recettes proviennent aussi de la fiscalité communale. Nous maintiendrons les taux actuels. Nous nous étions engagés pendant la campagne. Elle va quand même évoluer puisque la valeur locative est revalorisée par l'Etat (de 0,9%), pour la commune c'est une perte car l'inflation communale est supérieure à 0,9%.

La politique tarifaire est à retravailler en 2014 : les grilles tarifaires de différents services seront ajustées au second semestre, il y aura une révision de la grille tarifaire pour les ALAE et les ALSH. Nous comptons sur une stabilité globale des recettes. Nous avons pour projet le lancement du portail famille qui permettra la gestion des inscriptions et des facturations. C'est un travail lourd de changer les tarifs ALAE.

Nous avons aussi pour recette la compensation de l'Etat du fait des dégrèvements des impôts locaux (108 000 €). L'Etat exonère certains foyers de la taxe d'habitation, cela fait des recettes en moins pour la commune et l'Etat ne compense pas en totalité la perte, cette année cela s'élève à 108 000 €

Les droits de mutation sont évalués à 450 000 €. Ce sont les frais que l'on récupère lors de ventes de terrains ou de maisons.

Pour atteindre l'équilibre de notre section d'investissement pour 2015 : nous n'avons pas pris d'engagement de gros chantiers pendant la campagne. Le budget d'investissement sera autour de 2 000 000 € pour la réhabilitation du patrimoine comme la toiture de la Belle Hôtesse, les menuiseries du Château de Malpagat ou l'amélioration du chauffage de certains bâtiments.

Nous constatons le vieillissement de certains équipements comme la piscine ou l'ALSH. Nous lancerons des études pour leurs réhabilitations et pour trouver des partenaires financiers et techniques. Nous allons moderniser l'équipement de nos services (logiciels métiers, matériel informatique, lancement du portail famille).

Il y a la fin des autorisations de programme / crédits de paiement : fin des travaux à Borde d'Olivier et Montizalguier. Comme recettes nous avons aussi le remboursement du capital de la dette (3 800 € contre 37 000 € en 2014). Les garanties d'emprunt au profit de Promologis et Nouveaux Logis (30 000 € environ).

Autres recettes, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) 400.000€, les amortissements 400 000 € et 200 000 € de subvention reçues. C'est un sujet sensible, il y a des nouvelles règles depuis 2013. Auparavant il y avait jusqu'à 50% de subvention pour tous les investissements, cela n'était pas plafonné. Aujourd'hui c'est plafonné à 30% et on peut toucher au maximum 300 000 €. Cela change la façon de voir les investissements dans la commune.



Monsieur Le Maire :

La baisse de la dotation globale de fonctionnement affecte les départements. Il y a donc un effondrement de leurs recettes et un effet cascade auprès des communes. Sur des opérations d'investissement sur la commune, le maire envisageait de 30 à 50% de couverture des subventions sur les travaux engagés. Ceci est terminé, maintenant c'est une opération par an qui est subventionnée. Pour 2014 nous avons désigné une opération phare la fermeture physique du boulodrome, la subvention couvre 30% de la dépense. Il faudra désigner une opération par an. C'est l'opération phare et nous obtiendrons seulement 30% du montant global de l'opération.

David ROFFÉ, adjoint aux finances et aux ressources humaines :

En recettes, nous pouvons ajouter le solde des restes à réaliser (124.000€) et le virement de la section de fonctionnement (650.000€). Nous n'aurons pas recours à l'emprunt en 2015.

Nous pouvons conclure : nous avons un cadre budgétaire extrêmement contraint, notre objectif est de préserver le pouvoir d'achat des Unionais.

Monsieur Le Maire :

Merci M. Rofé, bien que ce soit son travail, je peux le féliciter pour la qualité de sa présentation. Pour avoir assisté à 13 débats d'orientation budgétaire, à l'époque on avait droit à 2 transparents voire un et je n'exagère pas. Ici il y a une explication de fond sur d'où on vient, où on va, quels sont les engagements qu'on prend, nous le portons à la connaissance de la majorité, à l'opposition et au public. Nous avons une transparence totale sur nos ambitions, nos difficultés, nos contraintes. C'est un excellent travail de David Rofé.

Xavier MANGOGNA, groupe Ensemble pour L'Union :

J'ai une remarque d'ordre général, le rôle du débat d'orientation budgétaire est de fixer les grandes lignes, j'aurai aimé des données chiffrées.

Monsieur Le Maire :

Les éléments chiffrés qui sont donnés là, je ne les ai jamais vus depuis que je suis élu. Effectivement il y a un cadencement des informations. Ce sont les grandes lignes qui sont aujourd'hui présentées, au Conseil Municipal du 25 mars nous présenterons le budget primitif avec des chiffres précis. Le compte administratif donnera le détail dépenses/recettes. Le débat d'orientation budgétaire veut dire ce que ça veut dire. C'est donner des éléments pour que le débat ait lieu. Je vous donne rendez-vous le 25 mars. Il n'empêche qu'à ce stade on a assez d'éléments pour percevoir la stratégie budgétaire adoptée par la municipalité.

Jacques DAHAN, groupe Génération L'Union :

J'adresse mes félicitations à M. Rofé, nous avons eu la primeur lundi dernier lors de la commission des finances.

Je veux revenir sur le point n°4 : subventions aux associations. Dans un précédent unionais vous vous félicitez de la richesse du monde associatif de L'Union, c'est un enrichissement pour la ville. Nous avons des bruits de certaines personnes, qui sont impliquées dans des associations, dans l'animation. Il y a eu annulation du salon avicole ou du salon Santé Nature. La période économique est difficile, d'accord pour les baisses, mais ces associations participent à l'enrichissement culturel et aux animations de la ville. D'un côté il y a la baisse des subventions et de l'autre l'augmentation des charges pour faire des manifestations. Dans l'opposition, vous avez souvent demandé la hausse à l'ancienne municipalité, et aussi de l'aide logistique aujourd'hui ce n'est plus possible. La grille tarifaire pour la logistique, les expositions à caractère commercial passe 1 300 € / jour. Avant c'était un forfait de 200 € par manifestation. Vous donnez la gratuité pour le loto et le vide-grenier mais elles ont un caractère commercial. Il y aura peut-être un problème avec la cour générale des comptes.

Monsieur Le Maire :

Le loto et les vide-grenier sont gratuits pour les associations qui veulent faire de la trésorerie. C'est limité à un par an. Nous donnons cette occasion aux associations pour trouver des sources de financement. Nous avons revisité les tarifs pour les associations et les professionnels pour la Grande Halle. Nous avons bien réfléchi et débattu longuement. Pour les associations qui louent la Grande Halle : Quand il y a une opération commerciale avec un chiffre d'affaires considérable, faire



payer 1300 au lieu de 200 €, sera facilement récupérable auprès des exposants qui font un chiffre d'affaire important.

Il y a un moyen facile et pratique de récupérer de l'argent en augmentant le prix de location du stand à la Grande Halle.

Le tissu associatif est riche de 80 associations, elles jouent un rôle, c'est considérable. Dans la baisse que nous avons visé de 40% nous avons été discriminatoire, nous n'avons pas baissé de 30 ou 40% à tout le monde, nous avons regardé en détail, nous les avons rencontrées, nous avons demandé à chacune d'entre elles de remplir un dossier, nous avons regardé le nombre d'adhérents, le nombre d'Unionais, quel était l'état de la trésorerie, les activités qui peuvent être proposées et en fonction de ces critères là nous proposons un montant de subvention. Il y aura une baisse importante pour certaines, certaines sont passées à 0 avec des moratoires de 2 ans, d'autres peuvent participer à la solidarité.

En regardant de près tous ces dossiers avec Joël Feuillerat on a remarqué qu'il y avait dans les années passées quelque chose qui n'allait pas. Les subventions étaient systématiquement augmentées de 2% de façon mécanique et exclusive. J'ai discuté avec le maire de Saint Jean le budget est de 250 000 €. Discussion avec le maire de Balma, c'est 900.000€. A Balma il ya les CLAE par exemple, on les a enlevé, pour comparer ce qui est comparable, ils sont à 230 000€. La subvention moyenne pour une association à Balma est de 170 à 200 €.

Quelque chose s'est passé dans notre ville : l'inflation qui s'était faite au fil des années sur les subventions aux associations, certaines ont des dizaines de milliers d'euros en trésorerie et reçoivent chaque année 1 000 à 3 000 € de subvention.

Est-ce raisonnable de garder autant de trésorerie ? Certaines sont venues me voir en me disant que cette année elles souhaitaient 0 € de subvention. Nous allons avoir un traitement différencié de ces associations, certaines ont un fonctionnement en club. Elles se retrouvent pour jouer, elles animent la vie sociale de notre ville. Est-ce que cela nécessite une aide financière de la commune ?

D'autres ont une activité de rayonnement de la commune, elles aident la population, celles-là seront traitées différemment.

Nous rencontrons un maximum de présidents d'association pour discuter avec eux. Nous les amenons à la conclusion de maintenir la subvention, voire de l'annuler, l'augmenter ou la baisser. Il y a une remise en question, avant il y avait une inertie sur les subventions aux associations au fil des années.

L'ASU était dans ce cas-là, on augmentait chaque année sans se poser de questions fondamentales. Est-il juste de donner une subvention qui vient de l'impôt communal à une association vu ses activités, l'association ne pouvait-elle pas simplement augmenter systématiquement le montant de l'adhésion de 10 € / an et délester ainsi le budget communal.

Ces questions-là, nous nous les sommes posées, association par association, nous avons fait un travail sérieux de façon à converger vers des propositions que nous ferons le 25 mars prochain. Avec un objectif, quand on regarde la structure du budget de la commune, il y a la masse salariale, il y a les dépenses courantes et il y a les subventions aux associations. C'était 1 million € à comparer à 250 000 € avec Balma et à St Jean.

C'est un travail difficile, ce n'est pas un travail électoraliste, on a pris le pari d'être responsable avec les présidents. Et je suis sûr que ce travail, vous le voterez à l'unanimité avec nous, parce que vous êtes aussi responsable que nous et quand le président Moudenc va faire la même chose que nous, Mme Maurin vous voterez avec moi bien entendu. ous n'aurez pas un discours d'un côté de l'Hers et un autre de l'autre côté.

Nadine MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union :

Je ne suis pas sûre que vous ayez voté toutes les subventions aux associations dans les budgets précédents, on verra la prochaine fois. Je partage l'avis de Jacques Dahan, je me demande si ça ne va pas freiner les bénévoles qui s'investissent dans la commune.

Effectivement, la baisse des subventions plus effectivement l'augmentation de la Grande Halle, ça peut faire beaucoup pour certaines petites associations, mais on y reviendra.

J'adresse mes remerciements à David Rofé pour cette présentation intéressante, la commission s'est bien passée et j'ai posé un tas de questions. Nous avons bien compris aujourd'hui la difficulté de mettre en place ce budget compte tenu de la baisse des dotations, compte tenu qu'il faut investir et ça c'est obligatoire pour nos communes. Compte tenu de la nécessité de contenir les dépenses de fonctionnement, qui est un enjeu majeur et surtout de la qualité de nos services



qui doivent être rendus à nos administrés. Je veux quand même dire, même si ce soir le discours est un peu sombre, il faut reconnaître que vous bénéficiez, M. le Maire, d'une commune qui a été assez bien gérée pendant toutes ces années. Au regard des communes qui sont en grandes difficultés, à L'Union, on n'est pas si mal placé, on a une lueur d'espoir sur un budget à venir

Monsieur Le Maire :

Je veux revenir sur un point important le budget de fonctionnement annuel de la Grande Halle est de 230 000 €. Il y a une centaine de manifestations par an, une manifestation coûte 2 300 € / journée. Quand on fait payer 230 € pour une journée, on fait payer 10% du prix réel que nous coûte la grande Halle, quand il y a des opérations commerciales on essaie de tendre vers 2300 €, on est à 1200€, le loueur paye 1200€, la commune aussi. C'est une approche raisonnable que l'on peut expliquer

Effectivement les conditions financières de cette commune sont appréciables : pas endettée, possibilité de lancer des emprunts quand il faudra lancer des opérations. Pour la piscine c'est entre 3 et 5 millions d'euros, la piscine risque d'être déclarée non conforme. Une cagnotte de 6 millions d'euros qui ne sert seulement pour les investissements. En fonctionnement nous avons le couteau sous la gorge. Ce n'est pas dû à la municipalité précédente, c'est la structure des dépenses et la structure des revenus. Il n'y a pas de dynamisme. Du point de vu de la population on n' a pas de croissance, base de grosses difficultés en fonctionnement.

Au niveau du fonctionnement on est en difficulté permanente, on a des libertés en investissement. Mais comme l'a fort bien dit M. Rofé Quand on construit une salle, on a l'argent pour construire la salle, mais ensuite, il faut la chauffer, la réparer, mettre du personnel, et ces 4 postes là c'est dans le budget de fonctionnement, on est donc contraint sur l'aspect investissements.

Jacques DAHAN, groupe Génération L'Union :

Le coût de la Grande Halle est de 630 € / jour, d'après la personne qui s'en est occupée pendant des années. Il vous expliquera comment faire des économies de fonctionnement.

Monsieur Le Maire :

Je confirme le chiffre de 630€/jour, ça nous coûte bien 230.000€, mais il y a 2 façons de diviser : par le nombre de jours dans une année ou par le nombre de fois où on l'utilise, moi je compte quand on l'utilise. Nous sommes entièrement d'accord.

Gilles HOURQUET, groupe Génération L'Union :

Associations et cagnottes: toutes les associations ont une cagnotte, elles en ont besoin pour vivre. Moi je m'occupe de 4 associations : une association théâtrale, il faut une cagnotte pour monter un spectacle, une association nationale de vin, cette année on a créé un site Internet, il faut une cagnotte pour la création d'un site Internet. Mon association de rugby, il y a une équipe de cadets, il faut une cagnotte, le comité des fêtes, heureusement qu'on a une cagnotte, cette année on nous supprime un jour, on perd 5500€ cette année. Il y a 40% de la cagnotte qui a disparu. Aucune association ne peut vivre sans cagnotte.

Monsieur Le Maire :

Il y a cagnotte et cagnotte. On a fait le calcul de ramener la cagnotte au fonctionnement de l'association. Quand la cagnotte se monte à 20 années de subvention de la mairie, je pense que la cagnotte est exagérée. Effectivement, c'est quelque chose qu'il faut regarder. Notamment s'il y a des salariés, elle a besoin d'une cagnotte, c'est comme le vin tout est affaire de modération.

Gilles HOURQUET, groupe Génération L'Union :

Comme le service public qui craque le carburant, on met à 0 pour avoir une subvention.

Monsieur Le Maire :

On regarde les comptes et comme l'Etat le fait, on demande à comprendre la structure des dépenses des associations, c'est tout à fait normal, c'est de l'argent public, des euros payés par des Unionais donc nous sommes attentifs

Elisabeth ATTELAN, groupe Génération L'Union :

J'adhère à la maîtrise des dépenses, le carburant dans les charges. Lors du conseil municipal du 10 décembre, nous avons débattu le fonctionnement d'une cuve des ateliers municipaux, vous m'avez demandé des informations, j'ai fait le nécessaire j'ai envoyé un mail, avec photo invitation pour venir voir ce fonctionnement mais à ce jour aucune réponse ne nous est parvenue.

Je suis prête à partager ce que l'on met en place, j'ai un regret il n'y ait pas de réciprocité. Pour le prélèvement au titre de la loi SRU, réunion publique du 20 novembre, on est heureux de voir dans cette période triennale une diminution de moitié, durée de 3 ans. S'il n'y a pas assez de logements sociaux prévus, comme l'Etat le demande la commune va repartir sur une augmentation des pénalités, s'il n'y a pas de terrains, pas de possibilité de construction. C'est une question de bon sens, de réflexion avec l'Etat.

Monsieur Le Maire :

Pour la cuve je suis confus : renvoyer tout ça à Frédéric Bamière. Il va vous répondre.

Frédéric BAMIÈRE, conseiller délégué à l'environnement :

J'ai bien reçu le message concernant la cuve.

Elisabeth ATTELAN, groupe Génération L'Union :

On ne va pas régler les comptes ce soir on a dévié sur certains problèmes d'environnement, je vous ai envoyé un message je vous ai invité et vous ne m'avez pas répondu.

Monsieur Le Maire :

Ça tourne à l'affrontement personnel, je ne crois pas que ce soit acceptable. M. Bamière travaille beaucoup sur la baisse des factures énergétiques de la mairie pour faire économiser des milliers d'euros. Il a des responsabilités globales sur des centaines de milliers d'euros et beaucoup de travail.

Jean-Marie VITRAC, adjoint à l'urbanisme :

Les possibilités foncières de la commune ne sont pas immenses, nous sommes en processus de négociation avec l'Etat et la DDT, il y a une réunion le 12 mars sur cette question. Négociation ferme sur ces questions là, c'est connu de tous les Unionais nous sommes très limités en possibilité foncière.

Monsieur Le Maire :

La différence entre la municipalité précédente et nous même : nous n'avons pas de terrain donc nous ne réussirons pas à remplir les objectifs, la différence est qu'on essaie de discuter, négocier, parler. On ne va pas se battre contre le Préfet, on ne gagnera jamais. Le bâtiment Grand Angle est le résultat d'un conflit.

Gilles HOURQUET, groupe Génération L'Union :

Vous parlez tout le temps des difficultés des habitants de L'Union, pourquoi ne pas baisser les taux ?

Monsieur Le Maire :

Les taux d'imposition de L'Union sont les plus bas de l'agglomération toulousaine. Georges Beyney disait toujours nous avons les taux les plus bas de l'agglomération toulousaine, mais Les Unionais ne payent pas des taux, mais des euros, c'est un taux multiplié par les bases locatives, or les bases locatives à L'Union, comme il y a beaucoup de villas sont assez élevées. Quand je parle de la baisse de la dotation globale de l'Etat avec les autres maires, les maires me répondent tous : augmente les impôts, tu as les taux les plus bas de l'agglomération, et ils ont raison. Nos taux sont bas, effectivement il n'aurait pas été choquant de les remonter à des valeurs moyennes de l'agglomération toulousaine. On a pris l'engagement contraire, donc nous ne le ferons pas, baisser les taux est exclu car Georges Beyney a fait une bêtise en 2013, il a baissé les taux de 10%, c'était une erreur, aujourd'hui il manque 300 000 € dans les caisses, il n'avait pas de raisons objectives en 2013 si ce n'est l'objectif de 2014, la baisse faite en 2013 est une erreur, on ne baissera pas les taux, on ne les augmentera pas.



Laurent ORTIC, conseiller délégué aux déplacements doux :

Puisque nous faisons de la prospective, je veux attirer l'attention du conseil municipal sur l'évolution de la masse salariale dans les années à venir. Des négociations sont actuellement menées dans la fonction publique qui devraient déboucher sur une revalorisation des carrières avec un premier impact en 2016. Nous n'avons pas pour l'instant de chiffres précis sur cet impact mais il faut d'ores et déjà l'intégrer dans notre réflexion.

Elisabeth ATTELAN, groupe Génération L'Union :

Vous n'aurez pas l'intention de créer des zones d'activités pour faire venir des entreprises et qui vous permettraient d'avoir des taxes, car elles payent des taxes au niveau de la commune. Par rapport aux nouveaux logements il y aura des taxes foncières et d'habitation.

Monsieur Le Maire :

Quand une entreprise s'installe, elle paye ce qu'on appelait la taxe professionnelle, c'est la CFE qu'on ne touche plus. C'est la Métropole qui la touche, ce n'est pas de l'argent pour nous. C'est devenu la taxe professionnelle unique qui est versée à la Métropole. Par contre on toucherait la taxe foncière, il n'y a plus beaucoup de place, il peut y avoir des projets à la Violette nord. Le débat d'orientation budgétaire est donc conclu.

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité, de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2015.

### 3.2. Avance sur subventions aux associations - Plaisir de Lire, La Ludothèque, L'Ecole d'Enseignement Artistique, L'Envol – Crèche Les Lutins du Manoir et Crèche Les Moussailons -

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une première partie des subventions qui seront proposées au vote du Conseil Municipal lors de l'adoption du Budget Primitif 2015 afin de permettre aux associations concernées de faire face à leurs contraintes de trésorerie du 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

Associations	Montant de l'avance
Plaisir de Lire	21 000 €
La Ludothèque	26 000 €
L'Ecole d'Enseignement Artistique	105 000 €
L'Envol – Les Lutins du Manoir -	47 000 €
L'Envol – Les Moussailons -	56 000 €

Ces montants représentent environ 50% de la subvention accordée en 2014 mais ne présentent en rien du montant définitif qui sera proposé lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les présidents des associations, membres du Conseil Municipal, ne peuvent pas participer au vote des subventions relatives aux associations qu'ils président.

## Décision

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### **Article 1**

A l'unanimité, d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

### **3.3. Subvention d'investissement en faveur de l'Envol – Les Lutins du Manoir -**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Michel SOTO, Président de l'Association L'Envol, les a sollicités pour l'obtention d'une subvention liée aux frais occasionnés par l'acquisition d'une structure extérieure de jeux pour les enfants.

L'association a obtenu pour cet investissement d'un montant total de 14 681 €, un soutien financier de la part de la Caisse d'Allocations Familiales de 4 404 € et de la part du Conseil Général de 4 110 €.

Compte tenu de l'implication de cette association dans l'animation de la vie locale et afin d'améliorer l'accueil réservé aux familles dans cet établissement, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement de 1000 €.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les présidents des associations, membres du Conseil Municipal, ne peuvent pas participer au vote des subventions relatives aux associations qu'ils président.

## Décision

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### **Article 1**

A l'unanimité, d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

## **4 – Ressources Humaines**

### **4.1 Revalorisation de la prime d'assiduité du personnel**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la revalorisation annuelle de la prime d'assiduité versée au personnel. Le montant de cette prime était fixé en 2014 à 84,00 € par



mois. Monsieur le Maire précise que la revalorisation de 2% porterait la prime à 85.68 €, arrondi à 86 € par mois avec retenue au trentième comme l'ensemble du régime indemnitaire de la commune.

#### Décision

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

#### Article 1

A l'unanimité, d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

#### 4.2 Versement d'indemnités complémentaires au personnel communal titulaire et non titulaire dans le cadre des élections départementales des 22 et 29 mars 2015

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 relatif à l'attribution d'indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires, modifié, et notamment son article 5,  
Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002,  
Vu l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer, conformément aux textes en vigueur, une indemnité au personnel communal titulaire et non titulaire qui participera à la bonne tenue des bureaux de vote. Ces indemnités seront liquidées dans le cadre des heures supplémentaires effectuées pour les cadres d'emplois en relevant et versées sous forme d'indemnité forfaitaire complémentaire, pour ceux dont le statut ne relève pas des heures supplémentaires.

Le montant forfaitaire correspondra à deux fois le taux annuel de base auquel l'agent appartient et sera égal à 1/12<sup>ème</sup> de l'indemnité correspondante pour chaque tour d'élection aux Départementales.

#### Décision

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

#### Article 1

A l'unanimité, d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

#### 4.3 Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne (S.D.I.S) – Convention cadre relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne (S.D.I.S), relative à la disponibilité pour la formation d'un sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail effectif ; les termes

de la convention étant adaptés suivant les missions et les fonctions assurées par cet agent dans la Commune.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite convention.

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention cadre relative à la disponibilité des sapeurs pompiers volontaires durant leur temps de travail

## 5 – Toulouse Métropole

### 5.1 Toulouse Métropole – Adhésion à un groupement de commande de télécommunications avec la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole, le C.C.A.S de Toulouse, le Centre Toulousain des Maisons de Retraites (C.T.M.R), des communes membres de Toulouse Métropole et certains de leurs C.C.A.S

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes de télécommunications constitué avec la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole, le CCAS de Toulouse, le Centre Toulousain des Maisons de retraites (CTMR), les communes de Balma, Aucamville, Castelnau, Fenouillet, Bruguières, Comebarrieu, Saint Orens de Gameville, Brax, Villeneuve Tolosane, Aigrefeuille, Gagnac sur Garonne, Mondouzil et les CCAS de Balma et d'Aucamville. L'ensemble des collectivités et établissements concernés ont décidé d'un commun accord de procéder à l'achat de services de télécommunications.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, et de faciliter l'exécution des marchés par les services mutualisés de Toulouse Métropole et de la Ville de Toulouse, il est proposé de créer un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics en vue de retenir en commun des titulaires de marchés.

Une convention constitutive de groupement de commande définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par collectivités.

Dans ce contexte, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention portant création de groupement de commandes en vue de participer ensemble à l'achat de services de télécommunications, dans les conditions visées par l'article 8 du code des marchés publics.
- De désigner, au vu des termes de la convention, Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés, s'il y a lieu, est celle du coordonnateur
- De l'autoriser à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.



## Décision

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité,

- D'approuver la convention portant création de groupement de commandes en vue de participer ensemble à l'achat de services de télécommunications, dans les conditions visées par l'article 8 du code des marchés publics.
- De désigner, au vu des termes de la convention, Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés, s'il y a lieu, est celle du coordonnateur
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.

### 5.2 Toulouse Métropole – Avenant à la convention transitoire relative à l'aire d'accueil des gens du voyage en vue de l'organisation du fonctionnement des compétences entre Toulouse Métropole et la commune

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération du 10 décembre 2014, organisant la période transitoire relative à la gestion des aires des gens du voyage.

En effet, après avoir été saisi par le Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage de la Haute-Garonne – MANEO -, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter que la gestion transitoire de notre aire lui soit confiée et de l'autoriser à signer l'avenant s'y référant, sous réserve de l'acceptation de Toulouse Métropole.

## Décision

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité, d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

### 5.3 Toulouse Métropole – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2013

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, conformément à l'article 1 du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de Toulouse Métropole.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport.

## Décision

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité, de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2013

## 6- Arrêtés du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal à chacune des séances obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

N° Arrêté de décision	Objet	Entreprise retenue	Montant de l'opération TTC
2015/005	Entretien des espaces verts communaux année 2015 – Lot 1, Lot 2 et Lot 3 – <u>Lot 1</u> - Entretien des espaces verts communaux – secteur 1 – lot réservé aux établissements d'aide par le travail, pour motif d'intérêt général en raison d'une insuffisance de concurrence (seule une offre a été remise) <u>Lot 2</u> - Entretien des espaces verts communaux – secteur 2 <u>Lot 3</u> - Fleurissement de la commune – Massifs et prairies, pour motif d'intérêt général en	<u>Lot 1</u> – Déclaration sans suite de la procédure de passation <u>Lot 2</u> - IDVERDE, Agence de L'Union <u>Lot 3</u> – Déclaration sans suite de la procédure de passation	<u>Lot 2</u> : 32 498.40 € TTC
2015/006	Archives communales	VECTURA ARCHIVAGE	Voir Arrêté ci-joint.
2015/007	Convention d'accueil en résidence de la Compagnie La Baraque dans le cadre du dispositif DANSE A L'ECOLE	COMPAGNIE LA BARAQUE	3800.00 € TTC
2015/008	Modification du tarif de la carte de 6 cours collectifs adulte de la Piscine Municipale - Annule et remplace l'arrêté 2015-004		Tarif Unionais : 15 € Tarif Extérieur : 25 €
2015/009	Tarifcation de la pratique de l'activité du squash		Location de la raquette de squash : 1€ Remboursement forfaitaire par l'usager d'une raquette détériorée : 25 € l'unité
2015-010	Audit du réseau de télécommunication et assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix d'un opérateur téléphonie mobile/fixe et internet.	La Société ORIA	<u>Tranche ferme</u> : 4 830€ TTC <u>Tranche conditionnelle 1</u> : 2 144.40 € TTC ;



			Tranche ferme + tranche conditionnelle 1 : 6 974.40 € TTC.
2015-011	Fixation des tarifs pour la location de la Grande Halle et du Foyer – Annule et remplace l'arrêté de décision 2015-002	Voir arrêté ci-joint	
2015-012	Rétrocession d'une concession au cimetière	Monsieur SINSOU	
2015-013	Tarification d'un spectacle « L'Europe du piano : récital de piano avec Alessandro Marino »		Plein tarif : 12 € Tarif réduit : 6 € Tarif réduit réservé aux : Enfants de moins de 16 ans Demandeurs d'emplois Elèves de l'école de musique

### 10- Questions diverses

La séance a été levée à 20 heures 45.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,











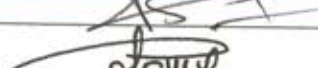






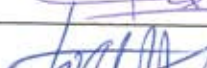



Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme,

LE MAIRE,  
MARC PÉRE



Noms	Signatures
M. NAVARRO Yvan	
Mme BEC Brigitte	
M. VITRAC Jean-Marie	

Mme QUONIAM-DOUREL Valérie	
M. COSTES Nicolas	
Mme PIEROT Sylvie	
M. ROUX Laurent	
Mme GUEDES Monique	
M. ROFÉ David	
Mme CHAVE Michèle	
Mme COLDER Katy	
M. ETAVE Patrice	
M. BAUMLIN Philippe	
Mme COLOMIÉ Brigitte	
M. BAMIERE Frédéric	
M. ORTIC Laurent	
Mme SIMON-LABRIC Nathalie	
Mme GAUVRIT Nathalie	
M. FEUILLERAT Joël	
M. MOLET Denis	
Mme GODEAS Isabelle	
Mme TOULZE Florence	
Mme GIRONNET Dominique	
M. MANGOGNA Xavier	
Mme MAURIN Nadine	
Mme CABANES MURITH Brigitte	



Mme GENNARO-SAINT Christine	
M. DANIEL Erwan	
Mme ATTELAN Elisabeth	
M. DAHAN Jacques	
M. HOURQUET Gilles	 Pouvoir
Mme SÉROR Isabelle	

Elisabeth  
ATTELEAN